



Nombre de Conseillers :

En exercice	Présents	Votants
19	18	10

Date de la convocation : 06/04/2017

Date d'affichage : 06/04/2017

QUESTION N°

2017-24

OBJET

COMMUNE DE BEZOUCE
BUDGET PRINCIPAL

Tableau des subventions

ONT VOTE

POUR	CONTRE	ABS.
10	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEZOUCE

SEANCE DU 12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le douze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Antoine MARCOS, Maire.

Étaient présents : ARNAUD Richard, BECOURT Denise, BORD Marie, CLAUSSE Philippe, DEGRAVE Monique, FUGIER Luc, MEGARD Steven, MOUSSARD Eric, PIQUET Cécile, PRATS Daniel, PRUNET Jean-Luc, SAEZ Monique, SANCHEZ Magali, SCHULTZ Daniel, SIE Emilie, VELOT Nicole, ZAMMIT Alain.

Absent excusé : ROZIER William procuration PRUNET Jean-Luc.

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, est désignée secrétaire de séance Mme Cécile PIQUET

- ☞ **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ☞ **VU** le budget communal,
- ☞ **VU** la délibération 2017-23 fixant les règles d'attribution des subventions aux associations.
- ☞ **Considérant** que les associations inscrites dans le tableau ont rendu le dossier de demande de subvention complet et dans les délais.
- ☞ **Considérant** les critères d'attribution

Monsieur le Maire présente le tableau annuel d'attribution des subventions.

Association	Montant
A.B.C.D	150,00 €
APE Les Enfants de Daudet	150,00 €
Acadanse	2 290,00 €
Dynamic Fitness Zen	190,00 €
Club Archéologique Bezouçois « PHABE »	210,00€
Chasse	150,00 €
Club des couples	150,00 €
Entente sportive des 3 moulins	2 390,00 €
F.N.A.C.A.	190,00 €
Fa Si La Jouer	720,00 €
Fédération éternel A. Daudet	150,00 €
ES3M (organisation fête votive)	12 000,00 €
ES3M (sécurité pendant la fête votive)	1 000,00€
G.R.B	280,00 €
Country Bezouce	280,00 €
Judo Club Bezouçois	830,00 €
K.Rand'H	280,00 €
Karaté Club Bezouçois	550,00 €
Aïkido	350,00 €
La Montadette	240,00 €
La Roulotte	630,00 €
Lou Bezoucier	330,00 €
La Boule Bezouçoise	330,00 €
U.N.C	190,00 €
Autres subventions	1 480,00 €
TOTAL	25 600,00 €

.../...

Etant intéressés (président, secrétaire ou trésorier), BECOURT Denise, LETOT Monique, SANCHEZ Magali, ARNAUD Richard, FUGIER Luc, MOUSSARD Eric, PRATS Daniel, SCHULTZ Daniel, ZAMMIT Alain, ne prennent pas part aux votes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTE le tableau proposé.

LES SUBVENTIONS SERONT VERSEES qu'après dépôt complet d'un dossier comportant les comptes de l'association pour l'année n-1 ainsi que l'attestation d'assurance en cours à une date unique définie par la mairie.

CHARGE la Directrice Générale de l'application de cette délibération.

LES CONSEQUENCES FINANCIERES de cette délibération seront traduites dans les documents de référence.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bezouze, les jour, mois et an susdits
Le Maire, Antoine MARCOS*



Affichage en mairie le : **19 AVR. 2017**